EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le 10 septembre 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 03 septembre 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2026-35

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION 2026-2028 POUR L'ACCES A LA MUSIQUE DES ENFANTS ELOIGNES DES INSTITUTIONS CULTURELLES ENTRE LE FONDS DE DOTATION MOMMESSIN-BERGER ET LA CCPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 14 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 22

Présents :
APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Patrice HIVERT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :
APT : Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Procurations :
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à Mme Martine CALAS
GIGNAC : M. Christophe MEZARD donne pouvoir à M. Frédéric ROUX

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération N°CC-2026-40 du 16 avril 2026 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n°B-2019-51 du 05 décembre 2019 approuvant le projet de coopération triennal pour l'accès des enfants de 5 à 12 ans à la pratique de la musique entre la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et le Fonds de dotation Mommessin-Berger, pour la période 2020-2022,

Vu, la délibération N°B-2023-18 du 04 mai 2023 relative au renouvellement de convention de coopération 2023-2025 pour l'accès à la musique des enfants éloignés des institutions culturelles entre le Fonds de dotation Mommessin-Berger et la CCPAL,

Considérant, le projet de renouvellement de la convention de coopération entre le Fonds de dotation Mommessin-Berger et la CCPAL pour la période 2026-2028 pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'accès à la musique destiné aux enfants éloignés des institutions culturelles,

Considérant,

- D'une part, qu'un montant global de **210 000 €** de subvention a été attribué à la CCPAL par le **Fonds de dotation Mommessin-Berger** pour la mise en œuvre de ce plan d'actions ;
- D'autre part, que le programme d'actions proposé s'inscrit pleinement dans la stratégie culturelle intercommunale en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC), ainsi que dans les missions de démocratisation culturelle du Conservatoire intercommunal de musique Pays d'Apt Luberon ;
- Enfin, que l'échéancier de mise en œuvre de ces actions, ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent à chacune d'entre elles, s'étendent sur la période 2026-2028, selon les modalités présentées ci-après :

1. <u>Poursuite de l'activité de l'orchestre DEMOS Pays d'Apt Luberon en cours avec un déplacement à la Philharmonie de Paris.</u>

 a. Le montant de cette aide est destiné à financer le poste de coordination territoriale du dispositif (à temps plein), le financement partiel du poste de référent pédagogique de l'orchestre, ainsi que le remboursement des frais de déplacement des personnels d'encadrement pédagogique et social intervenant dans le cadre des ateliers et des répétitions en tutti organisés tout au long de l'année scolaire.
 b. **Cette subvention** permettra également de financer une action culturelle en lien avec le programme musical de la saison, ainsi qu'une participation aux frais de déplacement et d'hébergement des membres de l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon à l'occasion de leur participation au rassemblement national organisé à la Philharmonie de Paris.

2. <u>Lancement d'une deuxième cohorte Démos à compter de l'année scolaire 2027-2028.</u>

 a. Le montant de cette aide est destiné à financer le poste de coordination territoriale du dispositif (à temps plein), le financement partiel du poste de référent pédagogique de l'orchestre, ainsi que le remboursement des frais de déplacement des personnels d'encadrement pédagogique et social intervenant dans le cadre des ateliers et des répétitions en tutti organisés tout au long de l'année scolaire, au titre des exercices 2027 et 2028.
 b. Cette subvention permettra également de financer une action culturelle en lien avec le programme musical de chacune des deux saisons concernées.
 c. Cette aide contribuera également au financement du coût de location de la salle de diffusion Blachère, utilisée pour l'organisation régulière des ateliers, des répétitions et des actions de formation.

Le plan de financement pluriannuel pour la mise en œuvre de ces actions est le suivant :

Pour l'année 2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Subventions privées de fonctionnement

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2026			
Montant estimatif des dépenses HT		**Montant estimatif des recettes**	
Poursuite de l'« Orchestre Démos » 1ère cohorte et concert à la Philharmonie de Paris.	Financement coordination : 45 000 € Financement référent pédagogique : 10 000 € Autres dépenses de fonctionnement : 12 000 € Action culturelle : 3 000 € Concert à la Philharmonie de Paris : 5 000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger (100%)	75 000 €
TOTAL	**75 000 €**		**75 000 €**

Pour l'année 2027

Subventions privées de fonctionnement

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2027			
Montant estimatif des dépenses HT		**Montant estimatif des recettes**	
Création et lancement d'une 2ème cohorte « Orchestre Démos ».	Coordination, référent pédagogique : 50 000 € Autres dépenses de fonctionnement : 12 000 € Action culturelle : 3 000 € Part location espace Blachère : 5 000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger (100%)	70 000 €
TOTAL	**70 000 €**	**TOTAL**	**70 000 €**

Pour l'année 2028

Subventions privées de fonctionnement

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2028			
Montant estimatif des dépenses HT		**Montant estimatif des recettes**	
Poursuite de l'Orchestre Démos 2ème cohorte	Coordination, référent pédagogique : 45 000 € Autres dépenses de fonctionnement : 12 000 € Action culturelle : 3 000 € Part location espace Blachère : 5 000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger (100%)	65 000 €
TOTAL	**65 000 €**	**TOTAL**	**65 000 €**

Plan de financement – Récapitulatif des subventions attribuées par le Fonds de dotation Mommessin-Berger (2026-2028) :

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2026-2028				
Montant estimatif des dépenses HT			**Montant estimatif des recettes**	
Orchestre Démos 1er cohorte et concert Paris	Financement coordination : Financement référent pédagogique : Autres dépenses de fonctionnement : Action culturelle : Concert à la Philharmonie de Paris :	45 000 € 10 000 € 12 000 € 3 000 € 5 000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger	75 000 €
Orchestre Démos 2ème cohorte	Coordination, référent pédagogique : Autres dépenses de fonctionnement : Action culturelle : Part location espace Blachère :	95 000 € 24 000 € 6 000 € 10 000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger	135 000 €
TOTAL		**210 000 €**	**TOTAL**	**210 000 €**

Le Fonds de dotation attribue à la CCPAL une subvention d'un montant total de 210 000 € destinée à financer la mise en œuvre du programme d'actions sur la période 2026-2028.

Considérant, que ce financement privé est inscrit au budget principal de la CCPAL, au sein de la fonction 311 – Conservatoire de musique, conformément au plan de financement prévisionnel présenté,

Le Président propose de délibérer.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, la convention de coopération entre le Fonds de dotation Mommessin-Berger et la CCPAL pour la période 2026-2028 pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'accès à la musique destinée aux enfants éloignés des institutions culturelles,

Autorise, le Président à percevoir cette aide du Fonds de dotation Mommessin-Berger, d'un montant global de 210 000 €, en direction du Conservatoire intercommunal de musique Pays d'Apt Luberon pour la mise en œuvre du programme d'actions sur la période 2026-2028,

Autorise, le Président à signer la présente convention et tout document ou pièce se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

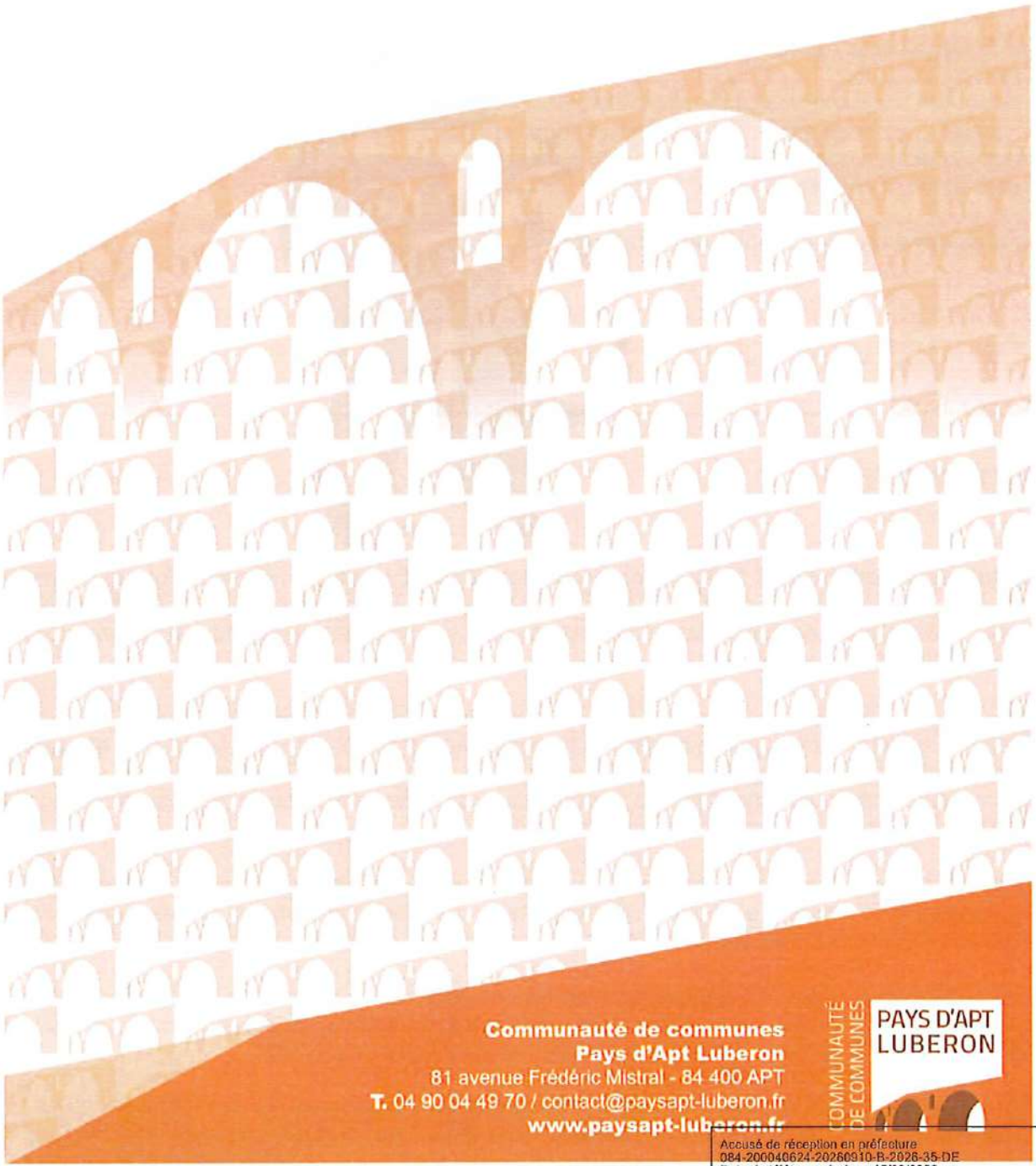
Mise en ligne le : 23/09/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

CONVENTION
DE COOPÉRATION TRIENNALE ANNÉES 2026 à 2028

POUR L'ACCÈS à LA MUSIQUE DES ENFANTS ÉLOIGNÉS DES INSTITUTIONS CULTURELLES

Entre le Fonds de Dotation Mommessin-Berger et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (Direction des Affaires culturelles)



Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon
81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT
T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon,

81, Avenue Frédéric Mistral - 84400 Apt,
Numéro SIRET : 20004062400013 // Code APE 8411Z
Représentée par Monsieur Gilles RIPERT, agissant pour la CCPAL et le conservatoire intercommunal de musique Pays d'Apt Luberon, en sa qualité de Président, et conformément à la délibération du bureau n°.....du

Ci-après dénommée « la CCPAL »,

ET

Le Fonds de Dotation Mommessin-Berger,

Dont le siège social est situé 1515, Chemin des châteaux – 84300 CAVAILLON
Représentée par Madame Marie, Isabelle MOMMESSIN, en sa qualité de présidente du Conseil d'Administration, conformément aux statuts constitutifs du fonds de dotation en date du 04 décembre 2017,

Ci-après dénommé « le Fonds de Dotation »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

PRÉAMBULE :

Conclue pour la période 2023-2025, la convention de coopération entre le Fonds de dotation Mommessin-Berger et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a permis de soutenir et de développer plusieurs actions structurantes en faveur de l'accès à la musique ainsi que de l'éducation artistique et culturelle des enfants du territoire.

Au cours de cette période, le soutien apporté par le Fonds de dotation Mommessin-Berger a contribué à la mise en œuvre de plusieurs projets destinés à favoriser l'accès à la pratique musicale pour des publics éloignés des institutions culturelles. Parmi ces réalisations, la création de l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon constitue l'aboutissement le plus emblématique de cette coopération et représente aujourd'hui un levier majeur en faveur de l'égalité d'accès à la culture.

Au-delà de ce projet structurant, ce partenariat a également permis de consolider les actions conduites par le Conservatoire de musique en direction des enfants et des jeunes du territoire, contribuant ainsi à la construction progressive d'un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent, inclusif et accessible.

Fort de ce bilan très positif, le Fonds de dotation Mommessin - Berger a souhaité renouveler et poursuivre sa coopération avec la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour la période 2026-2028 afin de renforcer l'accès à la musique des enfants éloignés des institutions culturelles.

Cette nouvelle convention a pour principales ambitions de poursuivre l'activité de l'Orchestre Démos actuellement en cours, de lancer une deuxième cohorte à compter de l'année scolaire 2027-2028 et d'accompagner la mise en place d'un dispositif « Démos avancé ». Ce dernier a vocation à constituer un parcours progressif d'intégration au sein du Conservatoire, destiné aux enfants issus de la première cohorte souhaitant poursuivre et approfondir leur pratique musicale.

Accusé de réception en préfecture
084-200070647-20260914-2026-0
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du renouvellement de la coopération entre le Fonds de dotation Mommessin-Berger et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), les parties conviennent de conclure une convention de coopération triennale couvrant la période 2026-2028.

La présente convention a pour objet de définir :

- les actions développées par la Direction des Affaires culturelles et retenues au titre du soutien apporté par le Fonds de dotation Mommessin-Berger (FdMB), ainsi que leurs conditions de mise en œuvre au cours de cette nouvelle période triennale ;
- les modalités d'attribution et de versement de l'aide financière accordée par le Fonds de dotation à la CCPAL, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La présente convention traduit la volonté commune de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et du Fonds de dotation Mommessin-Berger de poursuivre leur partenariat afin de favoriser le développement des actions portées par la Direction des Affaires culturelles et le Conservatoire de musique, ainsi que d'en assurer les conditions de financement nécessaires à leur mise en œuvre.

Article 2 : Description et déroulement du programme d'actions de coopération mené par le Conservatoire pour 2026 à 2028, et financé au titre du Fonds de Dotation

Dans le cadre de cette convention de coopération triennale de 2026 à 2028, la Direction des Affaires culturelles propose les actions suivantes à financer par le Fonds de Dotation (FdMB).
Cf. Note de présentation annexe1 à la présente convention pour le plan d'action 2026-2028

2.1 Poursuite de l'activité de l'orchestre DEMOS Pays d'Apt Luberon en cours avec un déplacement à la Philharmonie de Paris

Lancé en septembre de l'année 2024-2025, l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon qui regroupe 82 enfants du territoire, achèvera son cycle de 3 années d'initiation à la pratique instrumentale par l'orchestre avec deux concerts programmés au printemps 2027 :

- le premier est prévu à l'Auditorium Jean Moulin au Thor, le samedi 29 mai 2027
- le second concert est programmé sur la grande scène de la Philharmonie de Paris, le 19 ou 20 juin 2027 (selon planning définitif).

Tout au long de l'année scolaire 2026-2027, les enfants vont poursuivre leur formation musicale et culturelle avec l'équipe pédagogique et sociale constituée pour la mise en œuvre de ce dispositif coordonné par un agent de la CCPAL. La direction musicale de ce dispositif étant confié à Cléophée Barrillon, cheffe d'orchestre formée par la Philharmonie de Paris.

Un calendrier détaillé de cette activité est en annexe 2 à la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

2.2 Lancement d'une deuxième cohorte Démos à compter de l'année scolaire 2027-2028

Le succès rencontré par la première cohorte, ainsi que l'intérêt manifesté par les familles, les établissements scolaires, les collectivités et les partenaires institutionnels, conduisent aujourd'hui la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à préparer le lancement d'une deuxième cohorte Démos à compter de l'année scolaire 2027-2028.

Dans cette perspective, le soutien du Fonds de dotation Mommessin-Berger constitue un levier financier déterminant. Il permettra à la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon de poursuivre son partenariat avec la Philharmonie de Paris et d'offrir à de nouveaux enfants du territoire la possibilité d'intégrer un orchestre Démos, leur donnant ainsi l'opportunité de participer à ce dispositif national d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale.

2.3 Création d'un orchestre « Démos avancé » facteur d'intégration des élèves au Conservatoire intercommunal de musique

L'arrivée au terme du parcours Démos des enfants de la première cohorte rend nécessaire la mise en place d'un dispositif leur permettant de poursuivre leur pratique musicale collective et de consolider les compétences acquises au cours de leur parcours.

Le soutien du Fonds de dotation M., associé à l'accompagnement de la Philharmonie de Paris, permettra au Conservatoire intercommunal de disposer des moyens financiers et pédagogiques nécessaires à la création d'un parcours de « Démos avancé ». Ce dispositif constituera une passerelle destinée aux jeunes musiciens issus de Démos et des Orchestres à l'École (OAE), afin de valoriser les acquis développés dans le cadre de ces dispositifs et de favoriser leur inscription durable au sein du Conservatoire et dans une pratique artistique régulière.

Ce parcours offrira aux jeunes la possibilité de poursuivre une pratique orchestrale collective tout en bénéficiant d'un accompagnement progressif vers les enseignements du Conservatoire. Il contribuera également à l'émergence de nouvelles formes de transmission et d'apprentissage de la musique, tout en renforçant les liens entre les différents acteurs éducatifs, culturels et institutionnels engagés dans une même ambition de démocratisation culturelle.

La mise en œuvre de cette action reposera sur une concertation étroite entre l'équipe pédagogique du Conservatoire, l'équipe de coordination territoriale de l'Orchestre Démos et les représentants de la Philharmonie de Paris en région, afin de définir les modalités pédagogiques, artistiques et organisationnelles de ce nouveau parcours.

La description détaillée de l'organisation pédagogique du dispositif « Démos avancé » ainsi que son financement fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Article 3 - Subventions privées au titre du Fonds de Dotation pour la période 2026 à 2028

3.1 Pour l'année 2026

3.1.1 Subventions privées de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2026		Recettes de fonctionnement	2026
Poursuite de l' « Orchestre Démos » 1ère cohorte et concert à la Philharmonie de Paris.		Fonds de dotation Mommessin- Berger.	
- Financement d'un poste à temps plein de coordinateur pour l'organisation, la concertation et mise en œuvre du projet. - Financement référent pédagogique.	45 000 € 10 000 €		55 000 €
- Autres dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de Démos (frais de déplacements et autres).	12 000 €		12 000 €
- Action culturelle en lien avec le programme musical de la saison.	3 000 €		3 000 €
- Concert à la Philharmonie de Paris.	5 000 €		5 000 €
Total des dépenses de fonctionnement	**75 000 €**		**75 000 €**

3.2 Pour l'année 2027

Subventions privées de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2027		Recettes de fonctionnement 2027	
Création et lancement d'une 2ème cohorte « Orchestre Démos ».			
- Financement d'un poste à temps plein de coordinateur pour l'organisation, la concertation et mise en œuvre du projet. - Financement référent pédagogique.	45 000 € 5 000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger.	50 000 €
- Autres dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de Démos (frais de déplacements, 6 tuttis et ateliers).	12 000 €		12 000 €

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- Action culturelle en lien avec le programme musical de la saison.	3 000 €		3 000 €
- Participation à la location de l'espace Blachère pour ateliers hebdomadaires Goult, formations, tutti.	5 000 €		5 000 €
Total des dépenses de fonctionnement	**70 000 €**		**70 000 €**

3.3 Pour l'année 2028

Subventions privées de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2028		Recettes de fonctionnement 2028	
Poursuite de l'Orchestre Démos 2ème cohorte		Fonds de dotation Mommessin- Berger.	
- Financement d'un poste à temps plein de coordinateur pour l'organisation, la concertation et mise en œuvre du projet.	45 000 €		45 000 €
- Autres dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de Démos.	17 000 €		12 000 €
- Action culturelle en lien avec le programme musical de la saison.	3 000 €		3 000 €
Total des dépenses de fonctionnement	**65 000 €**		**65 000 €**

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

3.3 Récapitulatif du montant total des subventions privées du Fonds de Dotation Mommessin-Berger pour la période 2026-2028

Total des dépenses 2026-2028		Total des recettes 2026-2028	
Fonctionnement.			
Orchestre Démos 1er cohorte et concert Paris	75 000 €	Fonds de dotation Mommessin-Berger.	75 000 €
Orchestre Démos 2ème cohorte	135 000 €		135 000 €
Total des dépenses	**210 000 €**		**210 000 €**

Le Fonds de dotation (FdMB) apporte à la CCPAL un soutien financier d'un montant de **210 000 €** pour la période 2026-2028, destiné au financement de l'ensemble des actions prévues par la présente convention.

Conformément aux dispositions de l'article 2.3, la création d'un orchestre « Démos avancé » fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Cet avenant précisera les modalités d'organisation, de mise en œuvre et de financement de ce dispositif.

Article 4 : Modalités d'exécution de la convention et engagement des parties

4.1 La CCPAL, par l'intermédiaire de sa Direction des Affaires culturelles et de son Conservatoire de musique, s'engage à :

- mettre en œuvre l'ensemble des actions définies à l'article 2 de la présente convention ;
- émettre chaque année un titre de recettes correspondant au montant de la participation financière du Fonds de dotation, conformément aux dispositions de l'article 3 ;
- informer sans délai la Présidente du Conseil d'administration du Fonds de dotation de toute difficulté susceptible de compromettre ou de retarder la réalisation des actions prévues par la présente convention ;
- exposer les motifs justifiant tout retard, toute modification substantielle ou toute impossibilité de réaliser une ou plusieurs actions prévues, notamment en cas de circonstances exceptionnelles ;
- fournir les bons de commande, factures et tout autre justificatif de dépenses relatifs aux actions financées dans le cadre de la présente convention ;
- associer les représentants du Fonds de dotation aux manifestations, restitutions ou représentations organisées dans le cadre des actions soutenues et leur transmettre les supports de communication correspondants ;
- faire apparaître, sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux actions financées, la participation du Fonds de dotation ainsi que son identité visuelle (logo), conformément à sa charte graphique ;
- développer des actions en direction des publics éloignés de l'offre culturelle ;
- diversifier les parcours d'apprentissage de la musique afin de favoriser l'accès à une pratique artistique pour tous ;
- faciliter l'accès du plus grand nombre aux ressources pédagogiques, au matériel musical et instrumental, en portant une attention particulière aux enfants âgés de 0 à 12 ans ;
- transmettre au Fonds de dotation un bilan annuel présentant l'état d'avancement, les réalisations et les résultats des actions menées ;

Accusé de réception en préfecture
084-250400142-20260930-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de la présente convention et évaluer l'impact des actions conduites au regard des objectifs d'accessibilité, de démocratisation culturelle, d'émancipation des publics et d'éducation à la citoyenneté.

4.2 Engagements du Fonds de Dotation pour la période 2026-2028

Le Fonds de Dotation Mommessin-Berger s'engage :

- A régler là la fois la subvention de fonctionnement et/ou d'investissement, en fonction des années considérées et conformément à l'article 3 de la présente convention, selon les titres de recettes qui seront émis annuels par le Service des Finances de la CCPAL et au tableau suivant, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception dudit titre de recettes ;
- A informer la CCPAL, en cas de difficultés financières rencontrées, en lien avec les engagements financiers de la présente convention.

Année de versement	Budget	Total des aides Fonds de dotation
	Fonctionnement	
2026	75 000 €	**75 000 €**
2027	70 000 €	**70 000 €**
2028	65 000 €	**65 000 €**
	Total	**210 000 €**

La répartition des montants par année pourra être revue en fonction de l'évolution des projets. Un avenant à la présente convention triennale sera alors rédigé.

Article 5 : Date d'effet, durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

Elle est conclue pour la période 2026-2028. Elle prendra fin à l'issue de la réalisation de l'ensemble des actions prévues par la présente convention et de l'exécution de l'ensemble des obligations qui en découlent pour les parties.

Article 6 : Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice des autres droits et recours dont elle pourrait se prévaloir.

La résiliation ne pourra intervenir qu'à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'une mise en demeure invitant la partie défaillante à satisfaire à ses obligations contractuelles et demeurée sans effet.

Article 7 : Litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 8 : Recours

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif territorialement compétent.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'intermédiaire de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Fait, en double exemplaire, à Apt, le

Le Fonds de Dotation
Mommessin-Berger
Madame la Présidente
du Conseil d'Administration
Marie, Isabelle MOMMESSIN

La Communauté de Communes
Pays d'Apt Luberon
Monsieur le Président,
Gilles RIPERT

Annexe :

- *Plan d'actions pour l'accès à la musique destiné aux enfants éloignés des institutions culturelles*
- *Calendrier annuel des actions.*

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

➢ Projet de renouvellement de convention de coopération entre le Fonds de dotation Mommessin-Berger et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour la période 2026-2028.

Plan d'action pluriannuel pour l'accès à la musique destiné aux enfants éloignés des institutions culturelles



Figure 1 Concert Démos, Goult, 2026.

➢ **NOTE DE PRÉSENTATION**

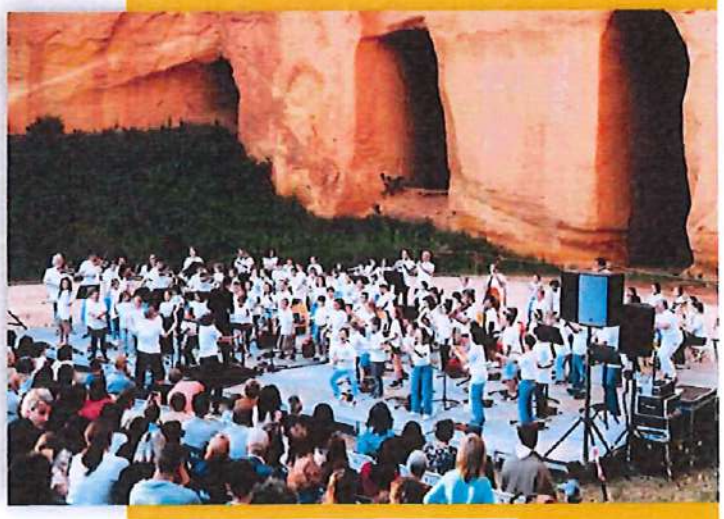


Figure 2 Concert Démos, Mines de Bruoux, Gargas, 2025.

MOMMESSIN-BERGER
FONDS DE DOTATION

PAYS D'APT LUBERON

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
PAYS D'APT LUBERON

REY Michel
Direction des Affaires Culturelles
Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

NOTE DE PRÉSENTATION DU PROJET

Projet de renouvellement de la convention pluriannuelle de coopération entre le Fonds de dotation Mommessin-Berger et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon en faveur de l'accès à la musique des enfants éloignés des institutions culturelles.

1. Introduction

Conclue pour la période 2023-2025, la convention de coopération entre le Fonds de dotation Mommessin-Berger et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a permis de soutenir et de développer plusieurs actions structurantes en faveur de l'accès à la musique et à l'éducation artistique et culturelle des enfants du territoire.

Le présent document a pour objet de présenter le bilan des actions réalisées grâce à ce partenariat, d'en mesurer les effets sur le territoire et d'exposer les perspectives de développement envisagées dans le cadre de son renouvellement.

Au cours de cette période, le soutien apporté par le Fonds de dotation Mommessin-Berger a contribué à la mise en œuvre de plusieurs projets visant à favoriser l'accès à la pratique musicale pour des publics éloignés des institutions culturelles. Parmi ces réalisations, la création de l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon constitue l'aboutissement le plus significatif de cette coopération et représente aujourd'hui un levier majeur d'action en faveur de l'égalité d'accès à la culture.

Au-delà de ce projet emblématique, le partenariat a également permis de consolider d'autres actions conduites par le Conservatoire de musique en direction des enfants et des jeunes du territoire, participant ainsi à la construction progressive d'un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et accessible.

La présente note expose également les conditions nécessaires à la poursuite et au développement du projet Démos à l'échelle intercommunale. Elle met notamment en évidence les moyens indispensables au lancement d'une deuxième cohorte à compter de l'année scolaire 2027-2028, ainsi que les perspectives de mise en place d'un parcours de continuité au sein du Conservatoire destiné aux enfants de la première cohorte souhaitant prolonger leur pratique musicale.

Enfin, cette note replace l'Orchestre Démos dans le contexte plus large des politiques culturelles conduites par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon en matière de développement culturel, d'éducation artistique et culturelle et d'accès aux droits culturels. Cette mise en perspective permet d'apprécier la contribution du projet aux enjeux du territoire et de mesurer la qualité de son articulation avec les nombreux acteurs locaux engagés dans ces domaines.

MICHEL REY- LE 30/06/2026
Accusé de réception en préfecture
084-200049324-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

À travers ce bilan et les perspectives présentées, l'objectif est de démontrer la pertinence du partenariat engagé avec le Fonds de dotation Mommessin-Berger, d'en souligner les effets positifs pour les enfants, les familles et le territoire, et de mettre en évidence les conditions nécessaires à la poursuite et au renforcement de cette dynamique au cours des prochaines années.

A. Bilan global des actions de coopération réalisées au cours de la période 2023-2025.

1. Création de l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon

Conformément aux objectifs du plan d'action 2023-2026 en faveur de l'accès à la musique pour les enfants éloignés des institutions culturelles, le soutien financier apporté par le Fonds de dotation Mommessin-Berger a permis la création et la mise en œuvre de l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon.

Cette action pluriannuelle est conduite en étroite coopération avec la Philharmonie de Paris, à l'origine de ce dispositif national, avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse, des communes partenaires et de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

La création de l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon s'inscrit pleinement dans la politique culturelle intercommunale conduite en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle. Elle vient compléter les deux dispositifs « Orchestre à l'école » déjà implantés dans le quartier prioritaire de la ville d'Apt.

Ainsi, près de 10 % des enfants scolarisés[1] sur le territoire bénéficient aujourd'hui d'un accès privilégié à l'apprentissage de la musique par la pratique orchestrale collective.

2. La création d'un poste de coordination territoriale : une étape essentielle du dispositif

Principalement affectée au fonctionnement de l'Orchestre Démos, l'aide apportée par le Fonds de dotation Mommessin-Berger a permis de financer la création d'un poste de coordination territoriale ainsi que le recrutement de la personne chargée de cette mission au cours de l'année 2023-2024.

Dès sa prise de fonction, Catherine Rossi a assuré la conduite des nombreuses étapes préparatoires nécessaires au lancement des activités auprès des enfants :

- Organisation et structuration du dispositif à l'échelle du territoire, en partenariat avec l'équipe du Conservatoire et l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux, culturels et artistiques impliqués dans l'éducation artistique et culturelle ;
- Constitution de l'équipe d'encadrement, comprenant le recrutement des musiciens intervenants, des artistes associés et des référents sociaux ;
- Médiation auprès des familles et animation de la campagne de recrutement des futurs jeunes musiciens ;

[1] Sur la base des effectifs de la circonscription d'Apt 2025.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- Coordination avec les équipes de la Philharmonie de Paris et articulation du projet avec les services du Conservatoire ;
- Gestion des plannings, réservation des salles auprès des collectivités, organisation des transports et suivi logistique général du dispositif.

Ce poste constitue aujourd'hui un maillon essentiel de la réussite du projet, tant par sa fonction de coordination que par son rôle d'interface entre les différents partenaires.

3. Le financement des frais de déplacement de l'équipe et des transports collectifs

L'une des principales contraintes liées à l'implantation de l'Orchestre Démos sur ce territoire rural composé de vingt-cinq communes réside dans les difficultés de mobilité qui concernent à la fois les enfants, leurs familles et les intervenants, dont certains résident en dehors du territoire intercommunal.

Une part significative de l'aide accordée par le Fonds de dotation Mommessin-Berger a ainsi permis de prendre en charge les frais de déplacement de l'équipe pédagogique et artistique, notamment ceux de la cheffe d'orchestre, installée à Berlin depuis septembre 2025, ainsi que les coûts liés aux transports collectifs nécessaires à la participation des enfants aux rencontres régionales entre orchestres Démos et aux différentes sorties culturelles organisées dans le cadre du projet.

À titre d'exemple, ces moyens ont permis l'organisation, en 2026, d'une rencontre entre les orchestres Démos Pays d'Apt Luberon et Démos Avignon à l'Opéra du Grand Avignon. Cette journée a favorisé les échanges artistiques entre les jeunes musiciens tout en contribuant à l'ouverture culturelle et à l'enrichissement de leur parcours.

4. Un projet fortement ancré dans le territoire

Au-delà de sa dimension éducative et artistique, l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon constitue un remarquable exemple de coopération territoriale. Il rassemble de nombreux acteurs de l'éducation artistique et culturelle autour d'un objectif partagé : contribuer à l'émancipation des enfants, à leur éducation à la citoyenneté et au développement du vivre-ensemble.

À ce titre, le projet participe pleinement au dynamisme culturel et à l'attractivité du territoire.

Pilotées et encadrées par une équipe pluridisciplinaire composée de vingt-six professionnels et intervenants, les activités éducatives, artistiques et sociales conduites tout au long de l'année permettent à 82 enfants, répartis en six groupes, de bénéficier d'un parcours de trois années d'éducation musicale fondé sur la pratique orchestrale, à la fois sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Pour cette première cohorte, les écoles partenaires sont :

- L'école de Goult ;
- L'école de Céreste-en-Luberon ;
- L'école de Gargas ;
- L'école privée du Sacré-Cœur ;

MICHEL REY- LE 30/06/2026
Accusé de réception en préfecture
084-200040024-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

- L'école Jean Giono à Apt.

Le sixième groupe est directement porté par le Conservatoire afin de permettre à des enfants issus d'autres communes de l'intercommunalité de participer également à cette expérience musicale et éducative.

Ainsi, treize des vingt-cinq communes membres de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon sont directement concernées par le dispositif, illustrant son fort ancrage territorial et sa capacité à fédérer les acteurs locaux autour d'un projet culturel structurant.

5. Adhésion des enfants et implication des familles

Dès sa présentation auprès des publics concernés, le projet a reçu un accueil très favorable de la part des familles et suscité l'enthousiasme de nombreux enfants qui, pour la plupart, achèvent aujourd'hui la deuxième année de ce parcours d'éducation artistique et culturelle.

Deux ans après le lancement du projet, les enfants continuent de se retrouver avec le même plaisir d'apprendre et la même volonté de progresser autour de Cléophée Barrillon, cheffe d'orchestre, qui a su insuffler au projet une véritable dynamique collective grâce à son professionnalisme, sa bienveillance et son enthousiasme.

Chaque tutti, rassemble une équipe pluridisciplinaire qui crée les conditions éducatives favorables à la progression et à la réussite de chacun, tout en éveillant la curiosité des enfants et leur désir de découverte à travers l'exploration et l'interprétation d'un programme symphonique élaboré chaque année en concertation.

Ces temps de pratique collective sont également très attendus par les familles, qui suivent avec attention l'évolution de leurs enfants et apprécient la richesse des échanges qu'ils suscitent. Ils permettent de mesurer les progrès réalisés non seulement sur le plan musical, mais également en matière d'autonomie, d'écoute, de concentration, de curiosité, de respect des consignes et de relation aux autres.

Enfin, dès sa présentation, ce dispositif porté par la Philharmonie de Paris a suscité l'adhésion unanime des maires du territoire ainsi qu'un vif intérêt de la part des élus communautaires. Cet engagement s'est notamment traduit par la mise à disposition gracieuse de salles de pratique et de lieux de diffusion indispensables à la mise en œuvre du projet, mais également par le vote d'une participation financière importante de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour toute la durée du programme.

6. Les contraintes et difficultés territoriales du dispositif

Si les premiers résultats observés sont particulièrement encourageants, la mise en œuvre de l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon demeure confrontée à plusieurs contraintes structurelles liées aux caractéristiques du territoire.

L'étendue géographique de l'intercommunalité et la dispersion des communes génèrent d'importantes difficultés de mobilité pour les enfants, leurs familles ainsi que pour les équipes

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Réf. 201503 Berger-Levrault (1012)

d'encadrement. Cette situation implique une organisation logistique complexe et coûteuse, nécessitant la mobilisation régulière de moyens humains et financiers conséquents.

Par ailleurs, l'éloignement du territoire des principaux pôles urbains régionaux, tels qu'Avignon, Aix-en-Provence ou Marseille, rend particulièrement difficile le recrutement d'intervenants musiciens qualifiés. Cette situation est particulièrement sensible pour l'encadrement des pupitres de cordes, dont le fonctionnement repose sur des compétences spécifiques.

Afin de répondre à cette difficulté, le Conservatoire mobilise déjà une partie de son équipe pédagogique. C'est notamment le cas pour les pupitres de violoncelle et de contrebasse. En revanche, la professeure de violon actuellement en poste à temps complet, en charge de la direction de l'orchestre symphonique du conservatoire et de l'orchestre B 612, n'a pas de disponibilité pour assurer un accompagnement régulier du dispositif. De ce fait, ce pupitre demeure fragile et les renforts ponctuels sollicités ne permettent pas, à eux seuls, de garantir sa stabilité à long terme.

Dans cette perspective, le recrutement d'un professeur de violon/alto apparaît aujourd'hui comme un enjeu prioritaire. Le partage de son activité entre l'enseignement au Conservatoire et l'encadrement de l'Orchestre Démos permettrait de renforcer durablement l'équipe pédagogique et de sécuriser le développement du projet.

De plus, la question de l'intégration, au sein des classes du conservatoire, des jeunes musiciens du dispositif Démos se posera très prochainement. À l'issue de ces trois années d'initiation à la pratique orchestrale, certains souhaiteront poursuivre leur parcours musical. Ils rejoindront alors les enfants issus des orchestres du quartier prioritaire des écoles de la ville d'Apt.

Cette intégration pourrait prendre la forme d'une classe passerelle, conçue comme un espace innovant d'apprentissage et de pratique orchestrale. Ses modalités pédagogiques et éducatives restent à coconstruire entre l'équipe du conservatoire, l'équipe de coordination territoriale de l'EAC et l'équipe de la Philharmonie de Paris.

Pour le Conservatoire, l'enjeu est de bâtir un parcours d'apprentissage spécifique afin d'accompagner une quarantaine de jeunes musiciens, dont 50 % issus du dispositif Démos, vers un apprentissage plus spécialisé de leur instrument.

Une autre difficulté concerne la logistique technique nécessaire à l'organisation des tuttis, des répétitions générales et des concerts. Par nature, l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon est un projet itinérant qui mobilise successivement différents équipements culturels et salles communales répartis sur le territoire. Chaque rassemblement nécessite ainsi le transport, l'installation puis le démontage d'un matériel conséquent : estrade de direction, pupitres, percussions, équipements techniques et matériel pédagogique.

À ce jour, ces opérations sont assurées principalement par la coordinatrice du projet, avec l'aide d'un agent du conservatoire et l'appui ponctuel de bénévoles et de membres de l'équipe. Cette organisation repose sur un engagement important mais demeure fragile au regard des besoins croissants du dispositif. À moyen terme, il apparaît souhaitable que cette mission puisse être prise en charge par une équipe technique dédiée. Le futur pôle culturel intercommunal pourrait, à cet égard, constituer un cadre pertinent pour assurer cette fonction de soutien logistique aux projets culturels d'envergure territoriale.

MICHEL REY- LE 30/06/2026
Accusé de réception en préfecture
084-200040824-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Enfin, le maintien de la gratuité du dispositif constitue une condition essentielle de son accessibilité pour les familles. La pérennisation des financements dédiés à la coordination, aux transports, à l'encadrement pédagogique, à l'accompagnement social et au soutien logistique apparaît donc indispensable pour garantir la continuité du projet et accompagner son développement dans les années à venir.

7. Les autres actions soutenues par le Fonds de dotation Mommessin-Berger

Au cours de la période 2023-2025, le Fonds de dotation Mommessin-Berger a également contribué au développement d'autres actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire.

Dans le domaine de l'éducation au spectacle vivant, son soutien a permis à soixante enfants de l'orchestre B612 et du collectif Koutoufla, issus des écoles Saint-Exupéry et Bosco situées dans le quartier prioritaire de la ville d'Apt, de bénéficier d'un parcours de découverte artistique. Grâce à cet accompagnement, le Conservatoire de musique a pu offrir à l'ensemble de ces enfants l'opportunité d'assister à plusieurs spectacles musicaux et de rencontrer les artistes à l'issue de chaque représentation. Ces temps d'échange ont constitué des moments privilégiés de sensibilisation à la création artistique et de découverte des métiers du spectacle vivant.

En matière d'investissement, l'aide du Fonds de dotation a permis de finaliser l'équipement du Studio numérique Mommessin-Berger grâce à l'acquisition de matériels numériques pédagogiques et éducatifs mobiles de qualité. Ces équipements ont également rendu possible la création d'un atelier « FabLab sonore » itinérant destiné aux élèves des écoles élémentaires du territoire.

Aujourd'hui, cet atelier s'inscrit pleinement dans les parcours d'éducation artistique et culturelle proposés aux établissements scolaires dans le cadre de la convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle conclue entre les services de l'État, la Ville d'Apt et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

Enfin, le soutien apporté par le Fonds de dotation Mommessin-Berger a permis à l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon de bénéficier, tout au long de l'année, de la grande salle de la Fondation Blachère à Bonnieux. Ce lieu accueille les ateliers hebdomadaires du groupe de Goult, mais également les formations de l'équipe d'encadrement, les réunions de pilotage et différents temps de travail collectifs indispensables au bon fonctionnement du dispositif.

Ces différentes actions témoignent de la diversité des projets soutenus dans le cadre du partenariat et de leur contribution au développement d'une politique culturelle ambitieuse, favorisant l'accès de tous les enfants du territoire à la pratique artistique, à la découverte culturelle et à l'éducation par l'art.

Accusé de réception en préfecture
084-200010624-20260918-B-20260-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

B. Perspectives de développement et conditions de pérennisation du projet

1. Lancement d'une deuxième cohorte Démos à compter de 2027-2028

Le succès rencontré par la première cohorte et l'intérêt manifesté par les familles, les établissements scolaires et les collectivités partenaires conduisent aujourd'hui la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à envisager le lancement d'une deuxième cohorte Démos à compter de l'année scolaire 2027-2028.

Cette perspective permettrait d'étendre les bénéfices du dispositif à de nouveaux enfants du territoire tout en consolidant la dynamique engagée depuis la création de l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon.

2. Création d'un parcours de continuité au Conservatoire

L'arrivée au terme du parcours Démos des enfants de la première cohorte rend nécessaire une réflexion sur la mise en place de solutions leur permettant de poursuivre leur pratique musicale en orchestre.

Le Conservatoire pourrait ainsi développer un parcours de continuité adapté aux jeunes musiciens issus de Démos et des OAE, afin de valoriser les compétences acquises et de favoriser leur inscription durable dans une pratique artistique régulière. Une telle démarche offrirait aux jeunes la possibilité de maintenir une pratique musicale collective en orchestre et contribuerait à l'émergence de formes innovantes d'apprentissage et de transmission de la musique. Cette ambition constitue également une opportunité de renforcer les liens entre les différents acteurs concernés autour d'un objectif commun de démocratisation culturelle.

La mise en œuvre de cette action appelle un travail de concertation étroit entre l'équipe pédagogique du Conservatoire, l'équipe de coordination territoriale de l'orchestre Démos et les représentants de la Philharmonie de Paris en région.

3. Renforcement des moyens humains et financiers

La poursuite du projet nécessite le maintien des moyens de coordination, d'accompagnement social, d'encadrement pédagogique et de transport des enfants.

Elle suppose également le renforcement de certains moyens humains, notamment par le recrutement d'un professeur de violon/alto susceptible d'intervenir à la fois au sein du Conservatoire et dans le cadre du dispositif Démos. Elle implique également, à moyen terme, la structuration d'un appui technique permettant d'assurer les besoins logistiques croissants liés à l'organisation des répétitions collectives et des concerts.

MICHEL REY- LE 30/06/2026
Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260910-B-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Conclusion

Au terme de cette première période de coopération, le partenariat engagé entre le Fonds de dotation Mommessin-Berger et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a permis de franchir une étape déterminante dans le développement de l'accès à la musique et à l'éducation artistique et culturelle des enfants du territoire.

La création de l'Orchestre Démos Pays d'Apt Luberon constitue aujourd'hui l'aboutissement le plus visible et le plus structurant de cette coopération. En permettant à plus de quatre-vingts enfants éloignés des institutions culturelles de bénéficier d'un parcours de pratique musicale collective sur trois années, ce projet contribue pleinement aux objectifs d'égalité des chances, de cohésion sociale et d'émancipation par la culture.

Au-delà de ce projet emblématique, le soutien du Fonds de dotation Mommessin-Berger a permis de consolider plusieurs actions complémentaires en faveur de l'éducation artistique et culturelle : accès au spectacle vivant pour les enfants du quartier prioritaire de la ville d'Apt, développement du Studio numérique Mommessin-Berger, création d'un FabLab sonore itinérant et mise à disposition de lieux adaptés aux activités du dispositif Démos.

Les résultats observés démontrent la pertinence de cette coopération et l'impact positif des actions menées sur les enfants, les familles, les établissements scolaires et l'ensemble des partenaires du territoire. Ils confirment également la nécessité de poursuivre cette dynamique afin de garantir sa pérennité et d'en amplifier les effets.

Le renouvellement de la convention de coopération apparaît ainsi comme une condition essentielle pour consolider les acquis de cette première phase, accompagner l'achèvement du parcours de la cohorte actuellement engagée, préparer le lancement d'une seconde cohorte à compter de l'année scolaire 2027-2028 et construire, au sein du Conservatoire, des parcours de continuité permettant aux jeunes musiciens de poursuivre leur pratique après Démos, l'Orchestre à l'école B612 et le collectif Koutoufla.

À travers ce renouvellement, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon réaffirme sa volonté de poursuivre et de renforcer un partenariat devenu essentiel au développement de l'accès à la culture sur son territoire. Les résultats obtenus démontrent qu'un investissement durable dans l'éducation artistique et culturelle constitue un levier puissant d'émancipation, d'inclusion et de développement territorial au bénéfice de l'ensemble de la population du territoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040022-20260107-DE-2026-35-DE
Date de télétransmission : 15/01/2026
Date de réception préfecture : 15/01/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)